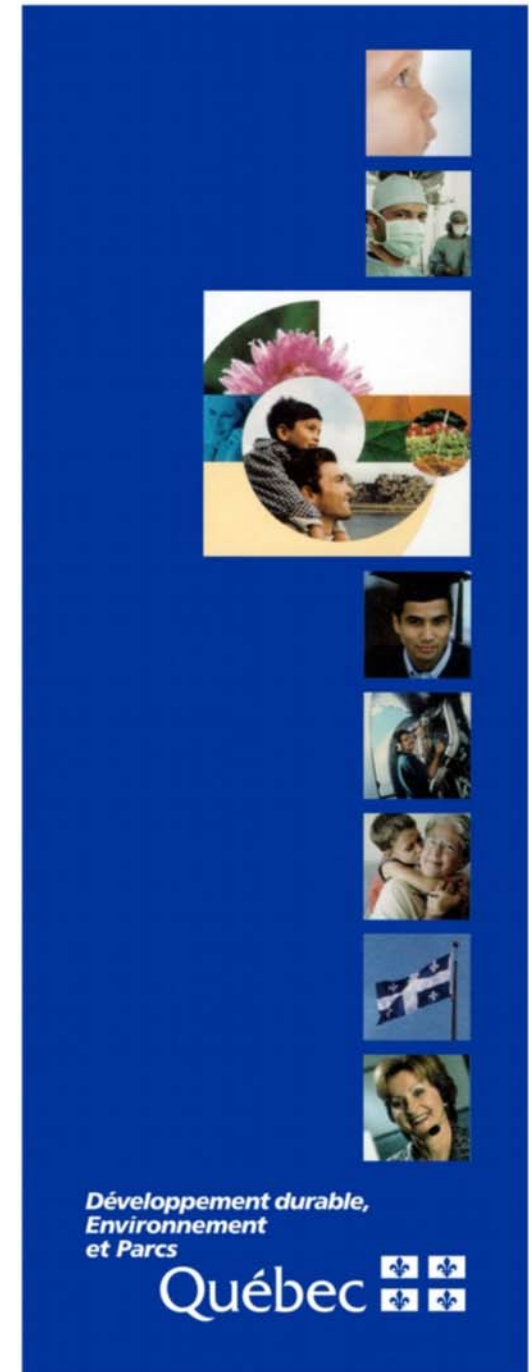


Table Québec–régions

Réponse ministérielle aux propositions soumises par les CRÉ dans le cadre du projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale

24 novembre 2005





Structure du MDDEP

- **Organismes qui relèvent du Ministre :**
 - **RECYC-QUÉBEC**
 - **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)**
 - **Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ)**
 - **Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)**



Déploiement régional

- **Le MDDEP est présent dans les 17 régions administratives :**
 - les directeurs régionaux appliquent la LQE et ses règlements au nom du Ministre;
 - presque toutes les autorisations en vertu de la LQE sont émises par les directions régionales (99%).



Les grands chantiers

- **Modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) :**
 - responsabilité accrue des professionnels pour attester la conformité des projets aux règlements;
 - certificats d'autorisation prenant davantage en compte la capacité du milieu visé;
 - procédure unifiée des actes statutaires pour en favoriser une livraison plus rapide.
- **Avant-projet de loi (automne 2006).**
- **Projet de loi (entre le printemps et l'automne 2007).**



Les grands chantiers (suite)

- **Révision de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts :**
 - optimiser la procédure d'évaluation et d'examen, en retenant pour fins d'étude les projets majeurs;
 - revoir les seuils d'assujettissement pour certaines catégories de projets
 - dépôt d'un projet de règlement : automne 2005.



Les grands chantiers (suite)

- **Réduction des délais pour les autorisations émises selon les articles 22 et 32 de la LQE et selon la Déclaration de services aux citoyens :**
 - certains projets recevront une « attestation de conformité » au lieu d'une « autorisation » (ex. : demande de prolongement d'un réseau d'aqueduc et d'égout (adoption d'un règlement d'application de l'article 32 – printemps 2006));
 - la délivrance des certificats d'autorisation se fera en 75 jours plutôt que 90 jours.

Projet gouvernemental d'autonomie régionale et municipale

- **État de la situation :**
 - Le MDDEP a reçu 75 propositions des CRÉ, dont 60 visant l'adaptation de normes et programmes.
- **Répartition des réponses ministérielles :**

– propositions retenues	27
– propositions nécessitant un examen plus approfondi avant leur mise en oeuvre	12
– propositions non retenues	21
TOTAL	60



Réponses ministérielles

- **Les 60 propositions analysées se regroupent dans 4 thèmes :**
 - **ajustements réglementaires** **25**
 - **procédures d'autorisation** **13**
 - **demandes d'aide financière** **7**
 - **adaptations de programmes** **15**



Ajustements réglementaires

- **Le Ministère agrée 18 des 25 propositions, qui visent :**
 - à mieux répartir les responsabilités entre le gouvernement et le monde municipal;
 - à simplifier, alléger et clarifier des exigences et des dispositions techniques des règlements :
 - *Règlement sur les exploitations agricoles* : allègement du plan agroenvironnemental de fertilisation;
 - *Règlement sur la qualité de l'eau potable* : suivi de la qualité de l'eau, etc.



Ajustements réglementaires (suite)

- **Les 7 propositions non retenues visaient l'exemption d'exigences et de dispositions techniques contenues dans des règlements**
 - **dispense de respecter, notamment le *Règlement sur les exploitations agricoles, le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, etc;***
 - **l'abolition du programme de formation aux opérateurs d'eau potable du Règlement sur la qualité de l'eau potable;**
 - **etc.**



Révision des procédures d'autorisation

- **Le Ministère agrée 11 des 13 propositions, qui visent :**
 - à réduire les délais de traitement des analyses faites en vertu de l'article 32 de la LQE (construction d'aqueducs et d'égouts).
 - Adoption au printemps 2006 d'un règlement d'application de l'article 32.



Révision des procédures d'autorisation (suite)

- **Le Ministère agrée 11 des 13 propositions, (suite) :**
 - **Les autres demandes de réduction des délais sont prises en compte dans le cadre de la révision de la Déclaration de services aux citoyens**
 - **en 2004-2005, 92 % des demandes d'autorisation ont été traitées en 90 jours ou moins, comparativement à 86 % en 2003-2004 et ce, malgré une hausse de 18 % du nombre de demandes.**



Adaptation de programmes ministériels

- **Le Ministère agrée 5 des 7 propositions soumises à cet égard :**
 - la nouvelle programmation du FAQDD (juin 2005) répond à 3 de ces demandes;
 - 2 autres demandes, qui visent l'obtention de cotes de crues, ont été satisfaites.



Adaptation de programmes ministériels (suite)

- **Les 2 propositions non retenues visaient :**
 - à inclure les véhicules légers dans le Programme d'inspection et d'entretien des véhicules;
 - à simplifier les formalités du Programme Interactions communautaires.
 - Le gouvernement fédéral en est partenaire et impose des exigences. Ces exigences sont réévaluées périodiquement.



Demandes d'aide financière

- **Le Ministère agrée 5 des 15 propositions soumises à cet égard.**
 - **La réponse tient compte du contexte budgétaire gouvernemental, ainsi que des priorités établies dans le plan stratégique du Ministère.**
 - **Projets financés :**
 - **les organismes de bassin versant;**
 - **les conseils régionaux de l'environnement;**
 - **le programme national pour le développement d'un réseau d'aires protégées.**



Demandes d'aide financière (suite)

- **Le Ministère n'a pu donner suite aux propositions suivantes, car ces programmes ne sont pas reconduits:**
 - Revi-sols
 - programme de soutien à la mission des organismes régionaux
 - programme Action-Environnement
 - programme d'aide aux priorités environnementales



Actions particulières auprès des CRÉ

- **Par des discussions et des échanges plus nombreux, les CRÉ et nos directions régionales pourront :**
 - mieux cerner les possibilités de résoudre les problématiques régionales dans le cadre de la réglementation actuelle;
 - préciser les propositions et dégager des priorités régionales.



Conclusion

- **Les 39 propositions acceptées ou en examen favorisent l'atteinte des objectifs du MDDEP concernant :**
 - l'amélioration des outils législatifs et réglementaires;
 - la mise en œuvre du concept de développement durable;
 - l'amélioration continue des performances administratives et environnementales.



Table Québec-régions

**Réponse ministérielle aux
propositions soumises par les
CRÉ
dans le cadre du projet
gouvernemental d'autonomie
régionale et municipale**

24 novembre 2005

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 